

**Conseil**
**C/59/5**
**Cinquante-neuvième session ordinaire  
Genève, le 24 octobre 2025**
**Original : anglais  
Date : 9 octobre 2025**
**COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN**
*Document préparé par le Bureau de l'Union*
*Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.*
*Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.*
**RÉSUMÉ**

1. Le présent document contient une proposition visant à accroître l'efficacité des recherches de coopération en matière d'examen des variétés à l'aide de la base de données de l'UPOV sur les genres et les espèces (base de données GENIE). La proposition consiste à regrouper en une seule procédure les deux procédures existantes pour identifier la coopération.

2. Actuellement, les membres de l'UPOV peuvent utiliser deux procédures alternatives pour identifier la coopération à l'aide de la Base de données GENIE (" Expérience en matière d'examen " et " Coopération en matière d'examen DHS "). En 2024, le Comité technique (TC)<sup>1</sup> (TC) a convenu que les membres de l'UPOV recherchaient la coopération en utilisant " Expérience en matière d'examen " et que " Coopération en matière d'examen DHS " était obsolète et pouvait éventuellement être supprimée. En 2025, les groupes de travail techniques<sup>2</sup> ont approuvé la proposition visant à supprimer la section " Coopération dans l'examen DHS " de la Base de données GENIE.

3. La suppression de la section " Coopération en matière d'examen DHS " de la base de données GENIE impliquerait la suppression du document du Conseil intitulé " Coopération en matière d'examen ". Cela permettrait de concentrer les travaux sur l'amélioration de la quantité et de la qualité des données relatives à l'" Expérience en matière d'examen ", qui continueraient d'être fournies chaque année au Comité technique et dans la base de données GENIE.

**INFORMATIONS SUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN DHS**

4. La circulaire E-25/003 de l'UPOV, en date du 27 janvier 2025, invitait les membres de l'UPOV à fournir des informations actualisées sur les accords de coopération en matière d'examen et l'utilisation des rapports d'examen DHS existants. Des réponses ont été reçues de la Croatie, de l'Estonie, de la Finlande, du Japon, de la Lituanie, de la Slovaquie, de l'Espagne, de la Suède et du Royaume-Uni. Ces informations sont reflétées dans la base de données UPOV sur les genres et les espèces (base de données GENIE) :

- par culture/espèce (<https://www.upov.int/genie/species.xhtml>)
- par autorité (<https://www.upov.int/genie/authority.xhtml>)

**BASE DE DONNÉES GENIE : TROUVER UNE COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN DHS**

5. En 2024, le TC<sup>3</sup> a convenu que les membres de l'UPOV rechercheraient une coopération en matière d'examen DHS directement auprès des autorités ayant une expérience dans l'examen des cultures qui les intéressent. Le TC a convenu que les informations contenues dans le document du Conseil intitulé

<sup>1</sup> Tenue à Genève les 21 et 22 octobre 2024. Voir le document TC/60/8 " Compte rendu ", paragraphe 40.

<sup>2</sup> Voir les documents TWO/57/10 " Compte rendu ", paragraphes 28 et 29 ; TWV/59/19 " Compte rendu ", paragraphes 22 et 23 ; TWA/54/7 " Compte rendu ", paragraphes 11 et 12 ; et TWF/56/7 " Compte rendu ", paragraphes 23 et 24.

<sup>3</sup> Comité technique (TC), soixantième session, tenue à Genève les 21 et 22 octobre 2024. Voir le document TC/60/8 " Compte rendu ", paragraphe 40.

“Coopération en matière d'examen” étaient obsolètes et pourraient être supprimées. Les mêmes informations figurent dans la Base de données GENIE.

6. La suppression de la partie “Coopération en matière d'examen DHS” de la base de données GENIE n'aurait aucune incidence sur la fourniture d'informations sur “Expérience pratique en matière d'examen DHS”, qui continueraient d'être collectées et consultables en ligne dans la base de données GENIE, ainsi que sous forme imprimable dans le document du TC intitulé “Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen DHS”. Lors de leurs sessions de 2025, les groupes de travail techniques (GTT) ont approuvé cette proposition.

7. Le TC<sup>4</sup> et le Comité administratif et juridique (CAJ)<sup>5</sup> examineront, lors de leurs sessions de 2025, la possibilité de recommander au Conseil de supprimer la section consacrée à la “coopération en matière d'examen” [accords] dans la base de données GENIE (voir le document [SESSIONS/2025/5](#) “Bases de données d'information de l'UPOV”). Cette proposition permettrait de regrouper les recherches en matière de coopération en une seule procédure dans la base de données GENIE, en utilisant les informations fournies sous la rubrique “Expérience pratique en matière d'examen DHS” et le document TC/61/4 du Comité technique intitulé “Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité”.

*8. Le Conseil est invité à envisager de supprimer la section consacrée à la “Coopération en matière d'examen DHS” dans la base de données GENIE et dans le document du Conseil du même titre, étant entendu qu'une telle décision n'aurait aucune incidence sur la section “Expérience pratique en matière d'examen DHS” de la base de données GENIE, ni sur la publication du document TC/61/4 “Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique de l'examen DHS”, comme indiqué aux paragraphes 5 à 7 du présent document.*

[Fin du document]

---

<sup>4</sup> TC, soixante et unième session, qui se tiendra les 20 et 21 octobre 2025.

<sup>5</sup> CAJ, quatre-vingt-deuxième session, qui se tiendra le 22 octobre 2025.